

## Protocole Formation et Certification

### JEUNES JUGE LAO au 22/11/2021

La Commission Régionale des Jeunes de la LAO coordonne sur le territoire la mise en œuvre du protocole national des jeunes juges.

Il est convenu que le jeune juge n'est pas un OFFICIEL, il ne peut être considéré comme un jury adulte et de ce fait avoir des responsabilités au sein d'une équipe sans être secondé par un tuteur.

La formation du jeune juge départemental est bien celle d'un ATHLETE qui s'approprie les règles du jeu de son sport. C'est pourquoi le niveau départemental donne une vision très simple du règlement, celle d'athlète benjamin/minime confronté aux règles lors de sa pratique.

Le cadre des compétitions locales proposées par la CNJ, le « DEFI ATHLE » est idéal pour la formation du jeune, s'exercer lors des entraînements et de ces compétitions en alternant le rôle d'athlète et de juge. Il en est de même, lors des stages Minimés organisés par la ligue.

Les certifications ne peuvent par contre se faire que dans le cadre réglementaire de compétitions organisées avec le minimum d'épreuves et avec un jury qualifié, sur un stade extérieur.

### A : Candidature

Uniquement U14 (Benjamins) ou U16 (Minimes)

### B : Formation et certification des jeunes juges départementaux

1. Par les comités départementaux : 09-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82
2. Responsables départementaux

- i. 09 :
- ii. 11 : Pierre OLIVE
- iii. 12 :
- iv. 30 : Jean-Luc MARTIN, Jean-Alain AUTUORI
- v. 31 : Michel DUDIGNAT, David YOUSSEFI
- vi. 32 : Bernard MEDIAMOLE
- vii. 34 : Corinne BIAU, Geoffroy CHOQUET
- viii. 46 :
- ix. 48 : Gérard BROUILLET
- x. 65 : Gabriel LEROY, Anne-Marie GOULESQUE
- xi. 66 : Didier PEY
- xii. 81 : Sandrine VALETTE, Sandrine CONJUNGO
- xiii. 82 : Claire BRUIN-GAUTIER

3. Le club qui engage des jeunes dans cette voie de formation et de certification, s'engage aussi à le faire suivre par une personne du club ou du département : son tuteur qui peut être représenté par un autre adulte lors des compétitions formatives ou évaluations.
4. La formation sur le terrain est suivie d'une évaluation par QCM généraliste.
5. Le jeune participe aux compétitions sur le stade et éventuellement en salle, et fait remplir sa fiche de suivi par le juge arbitre ou juge responsable.
6. Les pratiques par spécialités doivent se faire dans au moins deux ateliers de nature différentes : lancers en cage et hors cage - saut horizontaux et verticaux
7. Certification sous la responsabilité de la CDJ ou la COT départementale :
  - i. Le jeune juge obtient une note >10 au QCM
  - ii. Il participe à au moins 3 compétitions sur 3 spécialités ((courses-starter- chrono -sauts-lancers)
8. Le responsable Jeune Juge récupère les fiches de suivi et les envoie au responsable AFS désigné par la ligue.

## C : Formation et certification des jeunes juges régionaux

1. Les jeunes juges départementaux JJD enregistrés dans le SIFFA pourront passer l'examen de jeune juge régional, son club doit en informer rapidement le référent régional.
2. Dès réception de la demande, le référent régional complète le fichier LAO du suivi JJ, fichier partagé par tous les référents régionaux et fait parvenir au candidat la fiche de suivi pratique, par le référent départemental ou bien son tuteur de club.
3. La formation peut être assurée dans les comités départementaux ou en ligue par les formateurs référents Jeunes juges.

Gérard BROUILLET, Geoffroy CHOQUET, Sandrine CONJUNGO, Didier DONNETTE, Michel DUDIGNAT, Anne-Marie GOULESQUE, Robert HURTES, Gaby LEROY, Jean-Luc MARTIN, Pierre OLIVE, Didier PEY, Bénédicte ROZE, Sandrine VALETTE, David YOUSSEFI

4. L'examen théorique par spécialité (courses, chrono, sauts, lancers, starter) sera organisé lors de la journée de certification pratique sous la responsabilité du référent régional de la compétition. Des examens blancs écrits pourront être accessibles via différentes sources de diffusion (site, plateforme FFA...)
5. Contenu de l'examen écrit : selon le protocole national  
QCM (oui-non, vrai – faux, ou choix multiples) : 1/3 points N / 6 pts  
Questions ouvertes (réponses à rédiger) : 1/3 points N / 7 pts  
Tableaux de classement ou de caractéristiques d'engins, de haies : 1/3 points N / 7 pts

6. Evaluation pratique sur le terrain :

Le suivi des 3 pratiques formatives en compétition est assuré par le tuteur de club et les formateurs JJ de ligues, elles sont obligatoires avant de se présenter pour la 4<sup>ème</sup> compétition d'évaluation certificative.

Le candidat reçoit une feuille d'évaluation JJR lors de la formation.

Les Jeunes juges en formation doivent être présentés par leur tuteur au directeur de réunion ou bien au juge arbitre lors des compétitions pour la répartition dans les jurys.

La compétition d'évaluation certificative se déroulera **lors d'une compétition régionale estivale, selon le calendrier benjamins, minimes ou cadets-juniors-espoirs-seniors sauf Interclubs Seniors. La certification sera assurée par un référent régional jeune juge désigné au préalable, qui suivra le jeune sur les 2 ateliers.**

Le club engage le candidat à la certification JJR sur le site d'engagement Jury au moins 4 jours avant la compétition certificative qu'il choisit.

Dès que le candidat a participé à la compétition certificative et obtenu 12/20 (moyenne écrit – pratique) il sera proposé à la CRJ pour l'enregistrement auprès du secrétariat de la ligue.

NB : Un candidat est « ajourné » ; si la note à l'écrit est inférieure à 10/20 ; si la note à la pratique est inférieure à 12/20.

## D : Formation et certification des jeunes juges fédéraux

Un jeune qui aura obtenu la qualification régionale dans une spécialité, pourra la saison suivante se présenter à la formation de jeune juge fédéral, s'il est Minime. Il faudra s'inscrire auprès de la CRJ et référent JJ qui lui organisera une formation en lien avec son tuteur.

L'équipe des formateurs ligues proposera une préparation à l'examen fédéral qui se déroulera lors des finales nationales d'Equip Athlé et des Pointes d'Or.

Propositions faites par l'équipe des référents Jeunes juges au comité directeur du samedi 27 novembre 2021 pour validation.